



Plan Breton pour l'Arbre

2024/2028

Sommaire

Sommaire	2
1. Etat des Lieux.....	6
1.1. La place de l'arbre et du bocage en Bretagne à travers l'histoire	6
1.2. Les services écologiques rendus par l'arbre et le bois.....	7
1.3. Les valeurs positives pour la société	8
1.4. Le bois et ses usages dans l'économie régionale	9
2. L'engagement de la Région pour donner plus de place à l'arbre en Bretagne	11
2.1. Donner à l'arbre toute la place qu'il requiert pour assurer la transition écologique de la Bretagne.....	11
▪ 2.1.1. Renforcer la présence de l'arbre partout en Bretagne	11
▪ 2.1.2. Préserver la fonctionnalité écologique des milieux arborés et renforcer leur résilience aux aléas	14
2.2. Tendre vers un meilleur équilibre entre la ressource et les besoins du territoire.....	19
▪ 2.2.1. Un enjeu de connaissance et d'observation des peuplements	19
▪ 2.2.2. Le bois énergie, une énergie durable pour la Bretagne	20
▪ 2.2.3. Sobriété, hiérarchisation des usages et économie circulaire	21
▪ 2.2.4. Développer la recherche et l'innovation pour mieux valoriser nos ressources	22
▪ 2.2.5. Encourager une gestion durable des milieux pour la production d'une ressource de qualité	23
▪ 2.2.6. Mieux mobiliser et valoriser la ressource existante	24
2.3. Dynamiser l'écosystème économique de la filière.....	26
▪ 2.3.1. Observer et stimuler les marchés du bois.....	26
▪ 2.3.2. Répondre aux besoins des entreprises.....	26
▪ 2.3.3. Susciter des vocations, améliorer l'offre de formation et répondre aux besoins des entreprises	26
2.4. Sensibiliser et diffuser la connaissance afin de favoriser une vision partagée de l'arbre et de son cycle de vie	28
▪ 2.4.1. Développer les actions pédagogiques avec les scolaires et le grand public	28
▪ 2.4.2. Encourager le dialogue entre les acteurs de la filière et la société civile	28
▪ 2.4.3. Stimuler la production de connaissance et leur mise à disposition du grand public.....	29
2.5. L'Arbre, un symbole fédérateur et mobilisateur.....	29
▪ 2.5.1. Un évènement régional pour réunir les acteurs de l'arbre	29
▪ 2.5.2. Les territoires, acteurs du plan arbre breton	29
▪ 2.5.3. Renforcer la structuration des filières et les dynamiques collectives.....	30
3. Synthèse indicative des principaux budgets régionaux.....	30

« Un jour sans voir un arbre est un jour foutu. »

Agnès Varda

Préambule

Le Plan Arbre est né d'une forte volonté que, dès 2019, exprimait l'ambition de planter 5 millions d'arbres à horizon 2025. Plus de la moitié de cet objectif a déjà été réalisée en cette fin d'année 2023. Ce plan vise donc à continuer, avec un objectif renouvelé de 5 millions d'arbres supplémentaires entre 2024 et 2028. Il est surtout l'occasion de dresser un premier état des lieux des enjeux et des opportunités liés à l'arbre en Bretagne et de renforcer les dispositifs et politiques mis en œuvre par la Région.

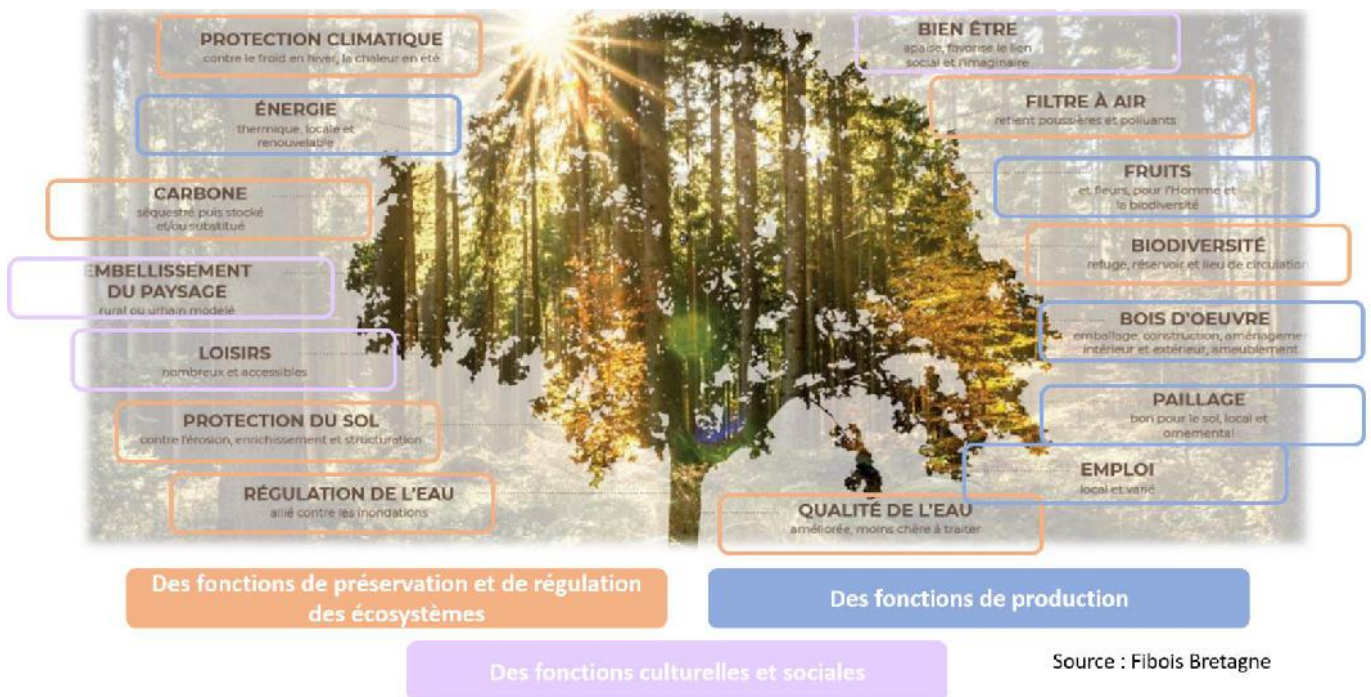
L'Arbre est au cœur des défis des transitions climatiques, énergétiques et écologiques. Il est notre meilleur allié en quelque sorte, d'abord parce qu'a des espèces vivantes animales, il inspire du CO2 et expire de l'oxygène. Mais il est aussi un éléments des réponses à apporter aux enjeux de la biodiversité, de la gestion de l'eau, de la tenue des sols, de l'adaptation, de l'énergie, des matériaux ...

Parce que l'Arbre nous renvoie aussi au sensible, à la poésie, à la relation directe avec la nature, à notre perception du temps... chacun de nous se sent concerné. Le livre *La vie secrète des arbres* de Peter Wohlleben, vendu dans le monde à 7 millions d'exemplaires, traduit dans plus de 30 langues, en est le témoignage. L'arbre y est présenté comme capable d'interactions sophistiquées avec son milieu, il fascine. Cette attachement sensible aux arbres questionne la société sur l'équilibre à trouver entre une gestion durable, optimisant les services écosystémiques et les services de production attendus par nos économies.

Parmi les grandes questions soulevées, le plan pose notamment celle de la gestion durable d'une forêt privée morcelée, composée aux deux tiers de feuillus alors que nous transformons en Bretagne principalement des résineux, avec ses enjeux de regroupement, il aborde aussi les opportunités de recherche et développement et les besoins d'investissements.

Ce plan arbre, issu d'une démarche de concertation avec les nombreux acteurs de la Forêt et du Bois, enclenche une politique systémique et transversale, à la fois en interne sur les leviers du patrimoine arboré régional, le développement des moyens d'actions liées à nos compétences et le travail essentiel et coordonné avec les acteurs clés sur le territoire.

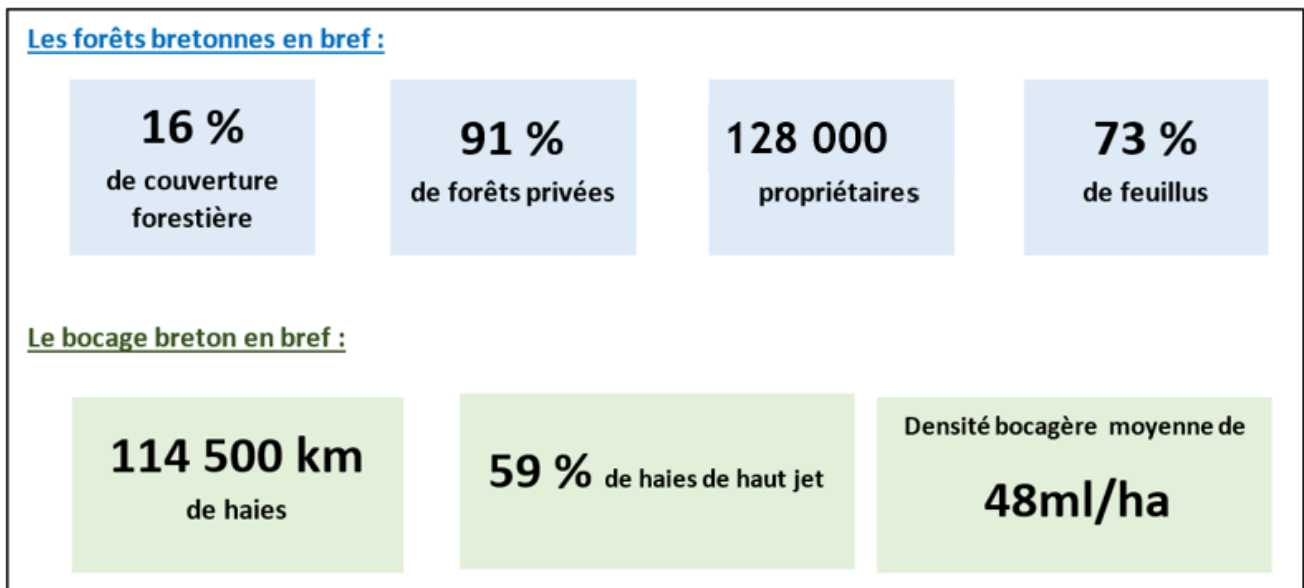
Notons enfin que l'évaluation future de cette politique au prisme du Budget Vert, s'inscrira dans les six référentiels : atténuation, adaptation, eau, économie circulaire, lutte contre les pollutions, biodiversité et protection des espaces naturels.



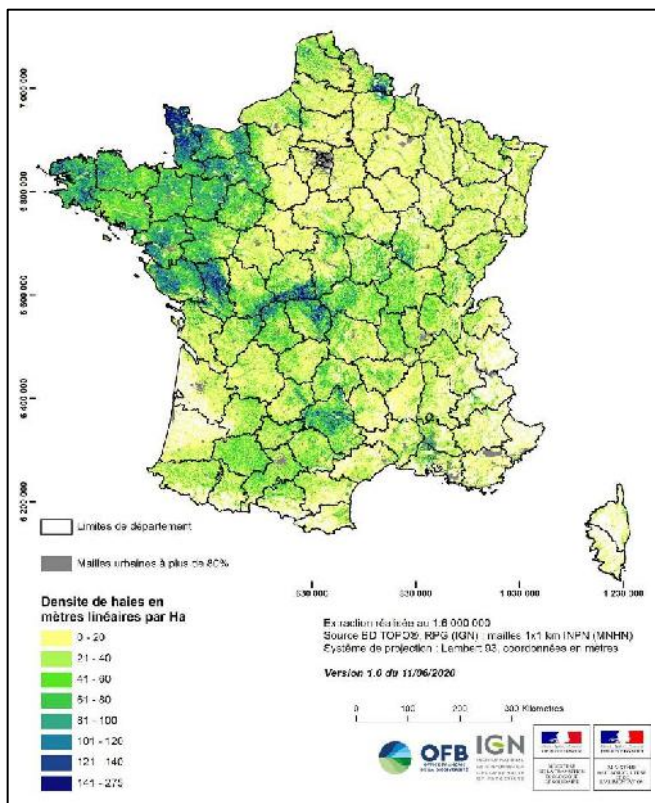
Source : Fibois Bretagne

1. Etat des Lieux

1.1. La place de l'arbre et du bocage en Bretagne à travers l'histoire



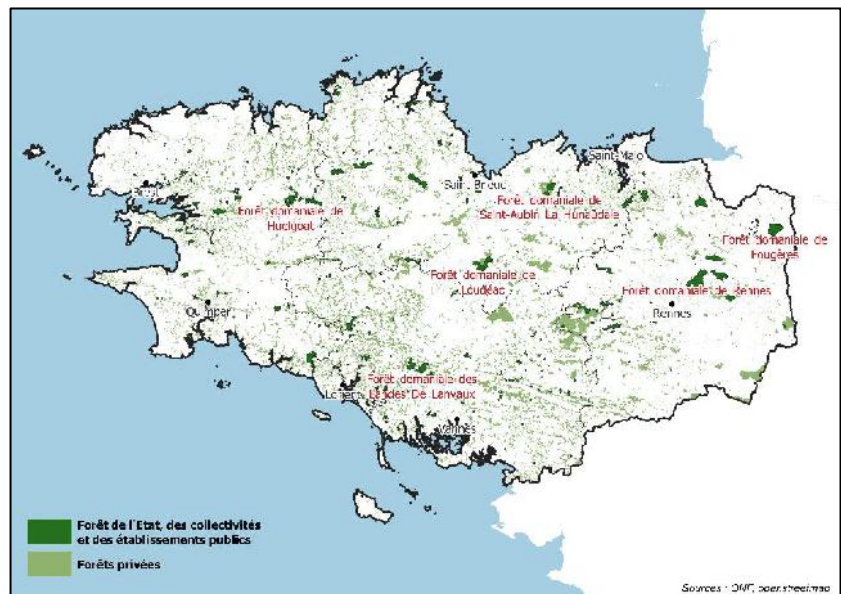
Le bocage a depuis longtemps marqué le paysage de la campagne bretonne. Indispensable à la production de bois pour la construction de bâtiments agricoles et pour se chauffer, il faisait également office de délimitation physique des parcelles entre propriétaires. Son entretien dynamique était assuré par des sociétés paysannes disposant alors de plus de main d'œuvre. Depuis le remembrement et l'avènement de la mécanisation, le bocage a été perçu davantage comme un frein au développement agricole. De plus la diminution de la main d'œuvre disponible et l'accroissement de la taille des exploitations, n'ont laissé que peu de moyens pour l'entretien du linéaire bocager. Aujourd'hui, le bocage peine à se maintenir dans nos campagnes. La Bretagne reste néanmoins toujours une terre de bocage avec un maillage parmi les plus denses du pays, comme l'illustre la carte ci-contre. On estime, aujourd'hui, à 114 500 Km le linéaire bocager de la Bretagne.



Cette disparition du bocage à la suite du remembrement s'est également accompagnée de la disparition progressive des vergers de hautes tiges. Principalement dédiés à la production de cidre, ces vergers étaient un motif régulier dans le paysage. La mécanisation de l'agriculture, puis la tempête de 1987 ont, avec la diminution de la consommation de cidre, été à l'origine de la disparition de 85% des pommiers en 40 ans, menaçant ainsi une diversité variétale et un patrimoine culturel important. La production fruitière bretonne est marginale, seule la pomme à cidre se distingue et représente 25% du tonnage national¹.

¹ Source : https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/TAB_COMPLET_cle416585.pdf

Parallèlement à ces dynamiques, la déprise agricole sur certaines zones de Bretagne a favorisé l'expansion de la couverture forestière sur les terres non cultivées. Cependant, la région demeure agricole, avec seulement 16% de couverture forestière (sur la superficie bretonne totale), soit un chiffre inférieur à la moyenne nationale (31%). La propriété privée prédomine en Bretagne, représentant en surface 91% des forêts et elle se caractérise par un morcellement important, rendant sa gestion complexe, comme l'illustre la carte ci-dessus. Les 390 000 ha de forêts privées sont, en effet, possédés par 128 000 propriétaires. En outre, la superficie de forêt privée bretonne est en progression constante depuis plus



d'un siècle. Ces nouvelles surfaces boisées proviennent d'une part de la colonisation naturelle des landes et friches, notamment en fonds de vallées, et d'autre part de la plantation avec des essences forestières de terres délaissées par l'agriculture. Les boisements naturels présentent un intérêt pour la biodiversité ou le paysage, mais sont de faible valeur économique, contrairement aux plantations dont l'objectif premier est de fournir du bois d'œuvre aux industries de transformation.

1.2. Les services écologiques rendus par l'arbre et le bois

Les arbres présentent des vertus essentielles dans les transitions écologiques et pour assurer l'équilibre de notre écosystème. Ils captent le carbone atmosphérique, agissant comme des puits pour réduire l'impact des activités humaines sur le climat, en séquestrant chaque année près de 9 % des émissions de gaz à effet de serre de la région. A l'échelle locale, ils ont un effet microclimatique, contribuant à limiter la force des vents et les élévations de température. Ils jouent également un rôle dans la régulation du cycle de l'eau. Ils préviennent les risques d'inondations et améliorent la qualité de l'eau en agissant comme des filtres naturels. Ils participent ainsi à la régulation des niveaux de nitrates, capitale dans les bassins algues vertes. Les arbres sont aussi des acteurs clés de l'adaptation au changement climatique, offrant notamment une protection pour le bétail. En outre, ils fournissent un habitat propice à une biodiversité faunistique et floristique importante. Enfin, par leurs racines, ils préservent les sols en les stabilisant et en enrichissant leur fertilité grâce à la décomposition de leur feuillage. Par ailleurs, les arbres ont un rôle important à jouer sur nos paysages en contribuant à leur singularité. En milieu urbain, ils améliorent la qualité de l'air en filtrant les polluants et en réduisant les risques pour la santé. Ils apportent également une fraîcheur durant les périodes estivales, contribuant à atténuer les îlots de chaleur urbains. Ils sont donc un bon moyen d'adaptation au dérèglement climatique tout en améliorant le cadre de vie. Toutes ces caractéristiques sont autant d'avantages à valoriser pour l'atteinte des objectifs du SRADDET, lui-même issu de la Breizh Cop et s'inscrivent dans la déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) votée en session d'avril 2023 pour maximiser les services écosystémiques de l'arbre tout en optimisant les valorisations du bois.

Le bois énergie, un levier majeur pour atténuer le changement climatique en Bretagne :

Le bois-énergie est la première des énergies renouvelables en Bretagne : en 2020 c'est 45% du mix énergétique breton qui est produit par l'utilisation du bois en tant que combustible. Il est employé sous différentes formes : plaquettes forestières, produits connexes de scierie, produits bois en fin de vie, granulés, bûches, dans des installations domestiques, industrielles ou collectives (550 chaufferies en Bretagne).

Le bois-énergie est un débouché complémentaire au bois d'œuvre qui permet de valoriser au mieux les produits de la forêt. Pour alimenter les chaufferies en milieu rural ou les réseaux de chaleur, la matière première reste dans le périmètre régional du lieu de production, souvent à des distances inférieures à 100 km. Le bois énergie joue un rôle essentiel dans l'atténuation climatique en réduisant les émissions d'origine fossile grâce à l'utilisation du bois en substitution d'énergies (charbon, pétrole, gaz, etc.), davantage émettrices de carbone fossile.

L'Arbre soumis aux risques climatiques :

Si l'arbre constitue un levier puissant pour atténuer le changement climatique en captant du carbone, il est néanmoins lui-même vulnérable face aux impacts du changement climatique. En Bretagne, l'augmentation en intensité et en fréquence des aléas climatiques (Tempêtes, sécheresses, canicules, incendies, événements climatiques extrêmes) vient perturber les écosystèmes et générer des impacts sur la santé des arbres et leur répartition géographique². On assiste à un dépérissement des forêts et une surmortalité liée au manque d'eau et aux sécheresses³ estivales répétées, à un déclin d'espèces en limite d'aires de répartition (hêtre, certaines essences de chêne), à une augmentation des dégâts liés aux ravageurs, favorisés par le changement climatique, et à une augmentation des risques de feux de forêt. A l'horizon 2060, on estime que le nombre de jours favorables aux feux de forêt pourrait doubler en Bretagne par rapport à la période de référence (1960-2009), lié à l'augmentation de l'assèchement des sols⁴ et aux épisodes de canicules. Ces impacts seraient plus marqués à l'est du territoire qui bénéficie moins des influences climatiques maritimes. Les impacts à moyen terme du changement climatique sur les écosystèmes et sur les activités économiques qui en dépendent peuvent être impactants, c'est pourquoi il est nécessaire d'accompagner l'adaptation au changement climatique des forêts et des écosystèmes pour améliorer leur résilience. La prise en compte de l'évolution des données scientifiques et des expérimentations est essentielle dans la sélection des essences les plus adaptées à la biodiversité et au climat actuel et à venir en Bretagne. Les essences locales sont à privilégier dès que les conditions le permettent.

Les tempêtes Ciaran et Domingos ont récemment rappelées les risques liés aux aléas climatiques pour les bocages et les forêts bretonnes. En effet, ces deux tempêtes ont entraîné la chute de nombreux arbres.

La majorité des dégâts se sont concentrés sur la presqu'île de Crozon, sur les Monts d'Arrée et au nord d'un axe Douarnenez (29) - Guingamp (22).

Bien que leur impact soit majoritairement diffus, certains peuplements plus exposés ou plus fragiles ont été plus gravement touchés, à plus de 50%.

1.3. Les valeurs positives pour la société

Les arbres offrent des services inestimables à la société et se révèlent d'une importance vitale pour notre bien-être collectif. La crise sanitaire passée a révélé, le besoin de la société de renouer avec la nature et de profiter de ses bienfaits. Les espaces boisés, tels que les forêts, sont devenus des havres de paix où l'on peut se ressourcer, se promener et se détendre. Les arbres et forêts ont toujours été une source d'inspiration de contes et légendes qui ont traversé l'histoire et stimulent aujourd'hui encore l'imaginaire de tous. Néanmoins, il est important de sensibiliser la société au cycle de vie de l'arbre pour faciliter la compréhension du plus grand nombre face aux opérations de gestion qui peuvent être nécessaires mais sont parfois mal comprises, telles que l'abattage des arbres malades, l'élagage, le recépage, etc.

² Source : [Etat des connaissances des impacts du changement climatique en Bretagne, 2019, Auxilia pour la Région Bretagne](#)

³ Source : [OEB, article sécheresses](#)

⁴ Source : [Climat HD, Météo France](#)

1.4. Le bois et ses usages dans l'économie régionale

La filière bois bretonne représente 22 000 emplois répartis dans 3 000 entreprises. A elle seule, la filière comptabilise deux milliards d'euros de chiffre d'affaires. Elle est active sur des marchés aussi différents que l'emballage, les panneaux, l'ameublement, la construction et l'énergie. La Bretagne se démarque par ailleurs légitimement au vu de ses productions par une forte activité dans l'emballage. 10% de la production nationale de palettes et cagettes est effectuée en Bretagne. Les chiffres-clé de la filière sont présentés dans l'illustration ci-dessous, éditée par Fibois Bretagne.

Aujourd'hui, la filière bois montre un dynamisme important, en lien avec des secteurs d'activité en progression



tels la construction bois. En tant que matériau, le bois est renouvelable, recyclable et biodégradable. Il possède la faculté naturelle de stocker le CO₂ dans ses fibres et peut se substituer à des matériaux d'origine minérale ou fossile. La substitution de ces matériaux par le bois permet donc de réduire les émissions de GES fossiles. Le bois est de surcroît un matériau polyvalent qui s'adapte à de nombreux usages. On le retrouve dans l'ameublement, la construction, l'isolation, etc. Il est reconnu comme un matériau noble et naturel présentant de nombreux avantages. En effet, outre ses bonnes caractéristiques thermique et phonique, le bois apporte une touche de chaleur et de confort appréciés dans la construction. Avec d'autres matériaux biosourcés (paille, chanvre, terre, etc), il est au cœur de systèmes constructifs performants et durables.

Bien que la forêt bretonne ne soit pas en mesure de couvrir la consommation régionale de bois pour le moment, son expansion actuelle laisse présager une augmentation de la couverture du besoin régional dans les années à venir, sous réserve de développer les filières de valorisation, notamment pour les feuillus. 73% des forêts sont constituées de feuillus qui sont actuellement très peu valorisés par la filière. De plus, la restauration, la mise en gestion et la mobilisation toujours plus importante du bocage ouvrent la voie à une ressource bois plus abondante qu'auparavant. L'arbre et la filière bois jouissent également d'un regain d'intérêt du point de vue des politiques publiques. Des plans importants tels que France 2030, le Pacte de la haie, la Réglementation Environnementale 2020 (RE 2020) ou encore la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) en sont les illustrations. A ceux-ci s'ajoutent les politiques de la Région Bretagne, qui se sont développées.

Pour assurer le développement de la filière, il sera néanmoins nécessaire d'encourager à la production d'une ressource de qualité et en quantité suffisante. Il sera, de plus, primordial, de développer les débouchés et la valorisation des feuillus en bois d'œuvre. Ceux-ci représentant 10% des bois récoltés alors qu'ils représentent

73% des surfaces forestières. Le bois souffre encore de la concurrence d'autres matériaux importés moins onéreux comme le plastique. Il sera également impératif de rendre les métiers du bois plus attractifs et visibles. Certains métiers, notamment autour de l'exploitation en forêt ou sur les chaînes de production dans les scieries, attirent peu de candidats alors que des postes sont à pourvoir. D'autres, en revanche, comme les métiers de la construction bois, présentent une attractivité plus importante.

Il sera essentiel dans les années à venir de travailler à renforcer les liens entre l'ensemble des acteurs de la filière de l'amont à l'aval pour mieux répondre aux besoins.

2. L'engagement de la Région pour donner plus de place à l'arbre en Bretagne

2.1. Donner à l'arbre toute la place qu'il requiert pour assurer la transition écologique de la Bretagne.

Objectifs de Développement Durable



Objectifs Breizh Cop

- 22 > Déployer en Bretagne une réelle stratégie d'adaptation au changement climatique
- 23 > Accélérer l'effort breton pour l'atténuation du changement climatique
- 26 > Intégrer les enjeux de l'eau dans tous les projets de développement et d'aménagement.
- 29 > Préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagement.
- 30 > Garantir comme une règle prioritaire l'obligation de rechercher l'évitement des nuisances environnementales, avant la réduction puis en dernier lieu la compensation

▪ 2.1.1. Renforcer la présence de l'arbre partout en Bretagne

Entre 2019 et 2022, les programmes Breizh Forêt Bois et Breizh Bocage ont permis de planter 2,3 millions d'arbres. Sur la période 2024/2028, la Région Bretagne pourrait retenir l'objectif de planter 5 millions d'arbres. Cette forte ambition implique une nette accélération du rythme de plantation. Cet effort permettrait la séquestration de 1 400 KtCO₂ équivalent.

Il est nécessaire à la fois de soutenir la filière des pépiniéristes que ce soit en Végétal Local ou en Matériel Forestier de Reproduction (MFR) et de favoriser le recours à la régénération naturelle lorsque les conditions le permettent. Les pépiniéristes sont accompagnés dans le cadre de la politique à l'installation en agriculture, ils peuvent notamment bénéficier de la Dotation Jeunes Agriculteurs, et accéder au prêt d'honneur BRIT agricole. Ils bénéficient par ailleurs d'une bonification de taux de soutien et d'une priorité de sélection dans le cadre du programme AGRI Invest.

L'action proposée		Action n°1
⇒ Accompagner l'installation et le développement d'activité des pépiniéristes en Bretagne		
<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'installation des jeunes pépiniéristes (Dotation Jeune Agriculteur et prêt d'honneur BRIT agricole) - Soutien aux investissements (bonification de soutien et priorisation dans le programme Agri Invest) 		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 509 : Agriculture, filière bois et alimentation	2024 > 2028	Agriculteurs
Indicateurs		Cible 2024 / 2028
- Nombre de pépiniéristes soutenus		60

La forêt progresse de 3 000 ha par an en moyenne. Il importe de veiller à ce que ce processus s'effectue dans le respect d'une bonne gestion de ces nouveaux massifs forestiers, qui sont pour la plupart, issus d'un enrichissement spontané entraînant l'apparition d'accrues forestières. En effet, malgré l'expansion de la forêt bretonne, on estime que seulement 60% à 75% présente un intérêt pour la production de bois d'œuvre, dans les conditions de valorisation économique actuelles.

La région Bretagne encourage la mise en gestion des forêts par le biais de son dispositif Breizh Forêt Bois dont l'objectif est d'augmenter la surface forestière productive en Bretagne. Celui-ci a permis depuis 2015 de boiser plus de 2 000 ha pour un total de 5,3 millions d'euros d'aides publiques. Depuis 2019, la Région est seule à financer ce programme. Afin de promouvoir davantage les pratiques exemplaires de gestion forestière et améliorer la qualité de boisements existants, le dispositif Breizh Forêt Bois s'est doté d'un nouveau volet « amélioration » en 2023 dont l'objectif est d'améliorer le potentiel de production de parcelles forestières de faible valeur économique dans le but de les faire évoluer vers des futaies de qualité, et ainsi favoriser la production de bois d'œuvre de qualité. De 144 ha soutenus en 2015 à 328 ha en 2022, le nombre d'hectares soutenus augmente chaque année depuis la création du dispositif.

L'action proposée		Action n°2
=> Accompagner la pérennisation et le développement de la surface forestière productive Programme Breizh Forêt Bois : <ul style="list-style-type: none"> - Transformation des peuplements forestiers pauvres en bois de qualité en futaies productrices de bois d'œuvre : Breizh Forêt Bois Transformation, - Boisement des terres agricoles délaissées ou en cours d'enrichissement : Breizh Forêt Bois Boisement, - Amélioration des peuplements présentant un potentiel d'avenir : Breizh Forêt Bois Amélioration 		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 509 : Agriculture, filière bois et alimentation	2024 > 2028	Propriétaires forestiers privés et leurs groupements Collectivités territoriales
Indicateurs		Cible 2024 / 2028
- Nombre d'hectares soutenus		2 000 ha

A travers Breizh Biodiv, fondation qu'elle a initiée en 2020⁵, la Région soutient des projets d'intérêt général portés localement en faveur de la préservation de la biodiversité et des ressources. La fondation porte un fonds de dotation réunissant des capitaux publics et privés. Un premier appel à projet a permis de soutenir des projets innovants de reforestation et de plantation d'arbres en milieu urbain qui participent également à la protection de la faune et de la flore et à la lutte contre le réchauffement climatique. L'appel à projets vise à répondre à trois enjeux : assurer le développement et la pérennité de la surface forestière en Bretagne, y préserver et restaurer la biodiversité, atténuer les effets du changement climatique en milieu urbain en favorisant le retour de l'arbre en ville en luttant contre les îlots de chaleur qui s'y développent. Il sera reconduit en 2024 en fonction des apports de financements privés qui pourront être récoltés auprès des entreprises.

Par ailleurs, la Région investit fortement pour préserver le bocage. Ainsi, la Région a lancé deux programmes Breizh Bocage, sur la période 2007-2014 puis 2015-2022. Ces programmes consistaient à financer des plantations de haies via des fonds FEADER, Agence de l'eau Loire Bretagne, Région Bretagne, départements et intercommunalités. Grâce à eux, plus de 6 000 km ont été plantés. La Région renforce actuellement son engagement pour la Haie au travers d'une troisième programmation, en augmentant le montant de FEADER dédié à ce programme (15M€ contre 12M€ sur la précédente programmation), avec pour ambition d'amplifier la dynamique de plantation (500km/an) et de renforcer la bonne gestion et la valorisation.

L'action proposée		Action n°3
Breizh Bocage <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux travaux de plantation et à l'amélioration des fonctionnalités des haies - Soutien à l'animation territoriale en faveur du bocage portée par les collectivités locales et leurs groupements. 		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 509 : Agriculture, filière bois et alimentation	2024 > 2028	Collectivités locales et leurs groupements Agriculteurs
Indicateurs		Cible 2024 / 2028

⁵ Breizh Biodiv est placée à présent sous l'égide de la Fondation de France

- Nombre de mètres linéaires de haies soutenus	2 500 km linéaires
--	--------------------

L'action proposée		Action n°4
Dispositif d'aide à l'implantation de projets agroforestiers		
- L'agroforesterie est une pratique agricole qui associe des arbres à une culture agricole et/ou de l'élevage sur une même parcelle. Elle améliore la fertilité des sols, favorise la biodiversité et contribue à l'atténuation du changement climatique grâce à sa capacité de stockage du carbone.		
-		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 509 : Agriculture, filière bois et alimentation	2024 > 2028	Agriculteurs
Indicateurs		Cible 2024 / 2028
Nombre d'ha en agroforesterie soutenus		350 ha

La Région s'est également investie en faveur de la restauration des vergers. Elle propose une aide pour la rénovation des vergers et de fruits à cidre. Cette aide vise à encourager les agriculteurs à restaurer leurs vergers pour améliorer la qualité de leurs produits et augmenter leur production. Ce dispositif sera modernisé afin de mieux prendre en compte la diversification de la production fruitière bretonne. Elle s'implique également dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine fruitier régional en soutenant l'action conduite par l'association Pôle Fruitier de Bretagne.

Enfin, la Région soutiendra les entreprises bretonnes intégrant l'arbre dans leur logique de transition à travers le PASS transitions.

Région responsable : gestion et valorisation de notre patrimoine boisé

Le patrimoine des canaux :

La Région Bretagne est fortement engagée dans une gestion responsable de son patrimoine arboré. Elle assure une gestion durable des 32 000 arbres et 400 hectares de surfaces boisées sur le domaine public fluvial, en veillant à valoriser localement le bois issu de leur entretien (aménagement en bois des maisons éclusières, équipement extérieur...). Pour favoriser la biodiversité des canaux bretons, 40 % des surfaces boisées sont laissées à l'état naturel afin de maintenir des « îlots de naturalité » où les arbres vivent jusqu'à leur sénescence. La Région assure également le renouvellement des arbres en privilégiant la plantation d'essences locales. Lorsque des arbres doivent être abattus ou dégagés, tout le bois est valorisé localement en bois de chauffage ou en bois d'œuvre pour les besoins des canaux. Les canaux bretons et leurs boisements adjacents permettent la séquestration de 3 885 TeqCO₂ chaque année. Dans le cadre de son plan de transition bas carbone, la Région Bretagne se fixe comme objectif d'augmenter ce puit de 1 500 TeqCO₂ d'ici à 2030, soit la plantation de 12 ha de forêt. Ces boisements seront répartis sur les canaux et sur des terrains adjacents

Le patrimoine des lycées :

En 2023, en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF), la Région a mené une première étude sur le patrimoine arboré présent dans deux établissements. L'objectif est à la fois de produire des connaissances sur les arbres présents (recensement et diagnostic de leur état), mais aussi d'en permettre une meilleure gestion grâce à la rédaction de plans de gestion. Outre les aspects sécurité, biodiversité, eau, l'étude porte aussi sur l'adaptation au changement climatique des essences présentes en Bretagne. Une estimation du potentiel de nouvelles surfaces de plantation a également été réalisée, permettant d'envisager des plantations futures. Après cette expérience test, la Région a lancé un marché pour mener cette étude sur l'ensemble des lycées publics de la Région qui vient d'être attribué à l'ONF. L'enjeu sera aussi de permettre un partage élargi des connaissances au sein des agents et élèves et une plus grande implication.

- **2.1.2. Préserver la fonctionnalité écologique des milieux arborés et renforcer leur résilience aux aléas**

Les milieux forestiers et arborés sont des écosystèmes diversifiés et complexes qui rendent de nombreux services écosystémiques. Toutefois, ces services sont freinés par de nombreux facteurs, tels que la fragmentation des milieux, les incendies, eux-mêmes aggravés par les effets du changement climatique. Il est donc nécessaire de renforcer la fonctionnalité écologique de ces milieux et de renforcer leur résilience aux aléas. La Région Bretagne s'engage à accompagner les acteurs régionaux en ce sens dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens avec le CRPF, Fibois Bretagne et l'ONF. Par ailleurs, le plan pollinisateur en cours d'élaboration sera construit en cohérence avec cet objectif.

Pour la préservation de l'eau et des sols en Bretagne :

L'arbre contribue à l'objectif d'amélioration de la qualité des eaux en Bretagne, il constitue une barrière aux ruissellements de polluants tels que la matière organique ou les pesticides et favorise l'infiltration et la dénitrification lorsqu'il est planté en ceinture de bas fond. La Région Bretagne lancera fin 2023 - début 2024 un appel à projet destiné aux territoires désireux de conduire des actions de désimperméabilisation et renaturation favorisant l'infiltration de l'eau dans les sols. Les projets retenus dans le cadre de cet appel à projets bénéficieront de financements de la Région, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, des Départements de l'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor. La Région a provisionné 100 000 euros pour l'année 2024 pour l'animation et la coordination de ces projets et mobilisera également des financements en investissement pour subventionner des travaux sur les milieux aquatiques. Ces soutiens pourront être reconduits sur les années 2025 et 2026. Ils viendront compléter les financements existants, comme Breizh Bocage ou ceux de l'Agence de l'eau.

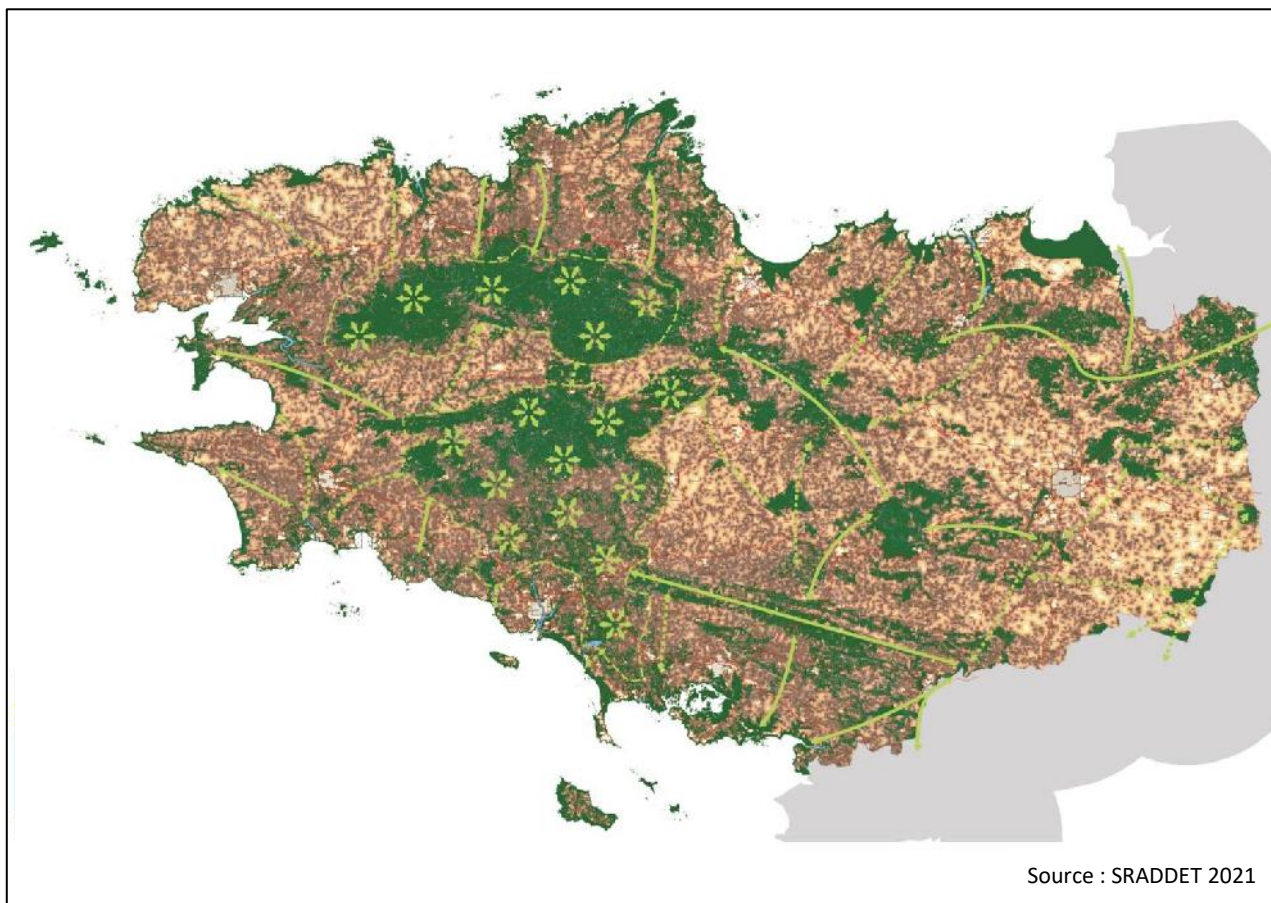
Par ailleurs, la Région s'est engagée à lancer et financer des expérimentations pour tendre vers le 0 pesticide de synthèse sur 3 territoires pilotes volontaires. Les enjeux liés à l'arbre devront trouver toute leur place dans les projets de ces territoires d'expérimentation pour pouvoir bénéficier d'un financement au titre de la politique de l'eau pour l'animation de ces projets, étant donné son rôle premier dans la réduction de l'usage et de l'impact des pesticides.

La Région soutient, aux côtés de l'Agence de l'eau, des actions de formation portées par l'Association des Techniciens de Bassins Versants visant à développer des approches transversales entre les milieux aquatiques, le bocage et les pratiques agricoles dans l'accompagnement et le conseil des agriculteurs sur le terrain.

Enfin la Région veillera à ce que l'arbre soit identifié clairement comme un levier d'action dans ses différents plans afférant à la question de l'eau, tel que le prochain plan algues vertes ou encore le plan de résilience sur l'eau. A titre d'exemple, dans le cadre du plan de résilience sur l'eau, la Région s'est engagée à poursuivre la plantation d'arbres le long des canaux pour limiter l'évaporation.

Un rôle pour la biodiversité à protéger :

La forêt et le bocage jouent un rôle majeur pour la biodiversité bretonne. En effet, on estime que 72 % de la flore métropolitaine est liée à la forêt. Le bocage, pour sa part, représente 45% des réservoirs régionaux de biodiversité. Outre son rôle de réservoir de biodiversité, le bocage assure également une fonction de corridor écologique. La diminution progressive du bocage compromet cette fonction essentielle et contribue à la réduction de la diversité génétique intraspécifique de nombreuses espèces. Dans le cadre du Schéma régional de cohérence écologique, la Région a identifié les réservoirs de biodiversité ainsi que les principaux corridors écologiques. Ces données sont synthétisées dans la cartographie suivante. Grâce à cette analyse, il est possible d'identifier les zones où la reconstitution du bocage et de son rôle de trame verte s'avère particulièrement stratégique.

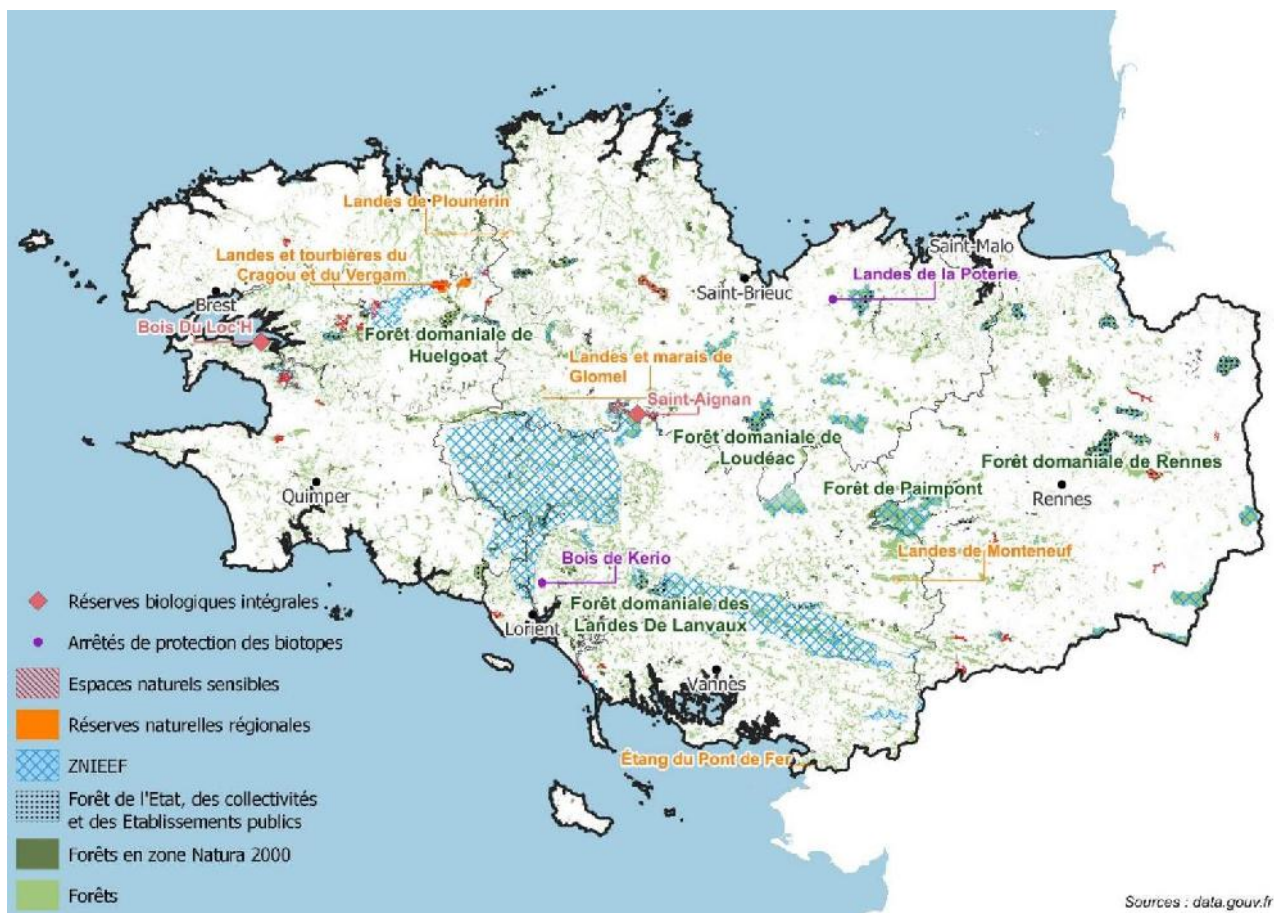


La trame verte et bleue régionale Réservoirs régionaux de biodiversité et corridors écologiques régionaux

Il convient de rappeler que la présence d'arbres n'est pas nécessairement un signe de biodiversité. En effet, les arbres ne sont qu'un élément constitutif des écosystèmes qui peuvent être plus ou moins fonctionnels. Il est donc essentiel de favoriser la protection des forêts anciennes, c'est-à-dire déjà existantes au 19^{ème} siècle et qui présentent une diversité plus importante. En Bretagne (hors Ile-et-Vilaine), près de 25% des forêts sont anciennes, selon les estimations. 8% des forêts ont été identifiées comme Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Cela représente une surface d'environ 30 000 ha sur laquelle il faut concentrer les efforts. Un enjeu similaire concerne le bocage, où il est primordial d'encourager la protection du bocage ancien, qui a un intérêt écologique bien plus important que les haies récemment plantées, même si les enjeux ne s'opposent pas et que la plantation reste une priorité.

Actuellement, la Bretagne compte peu de forêts sous statut de protection forte. La cartographie ci-dessous montre le classement des forêts bretonnes et présente l'ensemble des boisements sous statut de protection. La Région a la charge de la création des réserves naturelles régionales (RNR) en Bretagne et est fortement impliquée dans les Parcs naturels régionaux (PNR), à ce titre elle s'engage à dynamiser l'action forestière dans les RNR et PNR.

La question de la place de l'arbre devra être posée dans le cadre des travaux de planification écologique dans son volet de suivi de la lutte pour la préservation de la biodiversité.



La protection du bocage est également une problématique dont la Région se saisit fortement. En effet, on estime qu'entre 1960 et 2008, 72 % de celui-ci avait disparu. Bien que les efforts de plantation soient conséquents en Bretagne, grâce au dispositif Breizh Bocage, l'érosion du bocage n'a pu être stoppée qu'en 2020. Cela ne signifie pas qu'il n'y a plus d'arasement mais que les plantations parviennent à être aussi importantes en mètres linéaires. La Région Bretagne est, à l'heure actuelle, la seule à avoir atteint de point de bascule. Alors que la Région s'est engagée dans une intensification de ses efforts de plantation, il reste crucial de protéger davantage le bocage en place.

Le bocage peut être protégé au titre de plusieurs politiques, telles que la Politique agricole commune (Bonne Condition Agro environnementale 8), le code de l'environnement, ou encore le code de l'urbanisme. Via leurs documents d'urbanismes, les communes et intercommunalités peuvent participer à protéger les patrimoines arborés. Le programme Breizh Bocage 3 est un outil complémentaire à l'inscription du bocage au sein de leurs PLU et PLUi par les collectivités.

Enfin la Région Bretagne, par son histoire, dispose d'un patrimoine variétal important de fruitiers. La disparition progressive des vergers de haute tige, a mis en danger la survie de ce patrimoine génétique important. La Région Bretagne finance le Pôle fruitier de Bretagne dans ces efforts de conservation des variétés fruitières bretonnes, ainsi que de préservation du patrimoine culturel qui l'accompagne.

Un puits de carbone à développer :

Dans la lutte contre le réchauffement climatique, l'arbre est un atout majeur pour la Bretagne de par sa capacité à séquestrer le carbone atmosphérique. Aujourd'hui en Bretagne, au regard de l'ensemble des émissions annuelles de gaz à effet de serre, le puits de carbone permet de compenser 9% des émissions bretonnes soit 2,1 Mteq CO₂, principalement à la faveur de l'accroissement biologique forestier.

Séquestration, stockage, substitution, c'est un véritable service rendu par l'ensemble de la filière forêt-bois au travers de ces trois effets, les « 3 S » :

- Séquestration : Par le mécanisme naturel de la photosynthèse, la forêt capte le CO₂ de l'atmosphère.
- Stockage : Lors de l'exploitation des arbres, une partie du carbone reste stockée dans les produits bois utilisés.
- Substitution : L'utilisation du bois construction et du bois-énergie permet d'éviter le recours à d'autres matériaux plus énergivores en énergies fossiles.

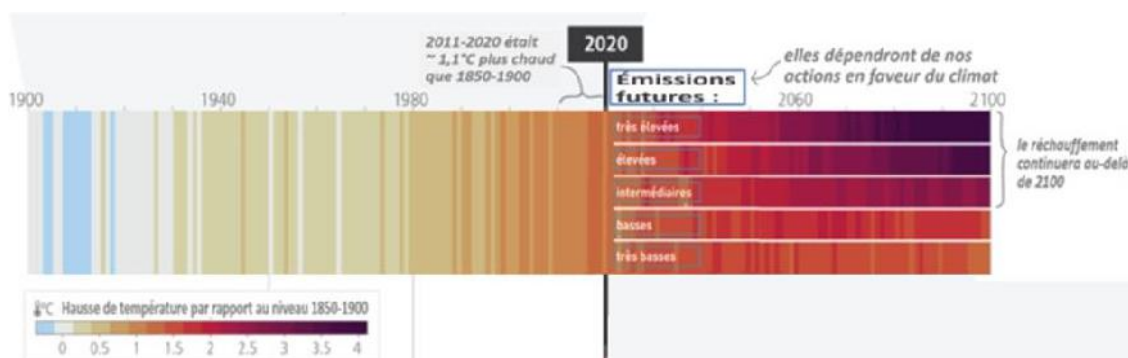
On estime qu'un mètre cube de bois utilisé dans le bâtiment représente 1 tonne de CO₂ stockée, à laquelle s'ajoute 0,7 tonne de CO₂ économisée en moyenne par substitution à un autre matériau.

Il est donc crucial de :

- Mettre en priorité l'accent sur la réorientation des usages du bois.
- Caractériser plus précisément les trajectoires des produits bois (types de produits à développer, filières de transformation, débouchés) pour atteindre 50 % de la récolte dédiée aux produits à longue durée de vie en 2050.
- Redéfinir un objectif concernant la contribution des forêts au puit de carbone, en tenant compte d'un développement des usages longs du bois cohérents avec les débouchés possibles, et l'inscrire dans le SRADDET

Améliorer la résilience des forêts bretonnes face aux impacts du changement climatique :

Le changement climatique impacte dès à présent les peuplements forestiers, et ses conséquences vont s'amplifier dans les décennies à venir, quelle que soit la trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre future à l'échelle mondiale. En effet, le climat de moyen terme étant déjà défini par les émissions de gaz à effet de serre actuelles, le réchauffement global et les impacts qu'il induit est prévu pour s'amplifier jusque dans les années 2050. Le réchauffement global sera ensuite amené à évoluer vers une augmentation, une stabilisation ou une baisse à l'horizon 2100, en fonction de la trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. Ainsi, il est nécessaire d'adapter les forêts au changement climatique actuel et futur en agissant dès à présent et en planifiant les actions de moyen terme, en prenant en compte les facteurs locaux (sols, climat local, types de peuplements, etc...).



1 Source : Le Monde, adapté du 6ème rapport du GIEC (AR6)

A ce titre, il est essentiel d'accompagner les acteurs de l'arbre et de la forêt vers l'intégration des enjeux d'adaptation au changement climatique. La Région Bretagne finance le CRPF qui, dans le cadre du référentiel forestier régional (RFR), assure le suivi de diverses parcelles expérimentales à travers la Bretagne, en partenariat avec des propriétaires volontaristes, la Chambre d'agriculture et l'ONF. Ces suivis sont essentiels afin de produire des données qui permettront de comprendre les effets du changement climatique sur les peuplements bretons.

Un soutien plus global sera également apporté par la Région Bretagne auprès des forestiers, en conventionnant avec l'ONF pour mener un travail prospectif sur l'adaptation des forêts au changement climatique à partir du 1^{er} semestre 2024.

D'après l'étude menée par le CRPF en partenariat avec Météo France en 2019, caractérisant l'impact du changement climatique sur la forêt bretonne, trois

La résilience des forêts face au changement climatique

Face aux défis du changement climatique, il est crucial d'augmenter la résilience de nos forêts. La résilience des forêts est leur capacité à résister, à s'adapter et à se rétablir face aux perturbations et aux stress induits par le changement climatique.

En augmentant la diversité des espèces d'arbres, en favorisant les pratiques de gestion durable et en protégeant les forêts contre les incendies et les maladies, il est possible de renforcer cette résilience.

Cela permettra non seulement de préserver la filière bois locale, mais aussi de maintenir les services écosystémiques essentiels que les forêts fournissent.

leviers majeurs permettront d’agir pour une meilleure adaptation :

- Améliorer la connaissance du milieu forestier
- Accompagner le choix des essences et des provenances
- Accompagner les changements de pratique sylvicole

Le programme Breizh forêt bois est mobilisé pour répondre à ces objectifs.

Des peuplements menacés par un risque incendie grandissant :

L’été 2022 a souligné le fait que la Bretagne n’est pas à l’abri d’épisodes de sécheresse et de risques d’incendie. La Région est engagée depuis plusieurs années dans l’accompagnement des collectivités et de propriétaires privés pour la mise en place d’équipements DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies). Ces derniers sont cruciaux pour permettre aux forces d’intervention de lutter plus rapidement et efficacement contre les incendies. En 2024, la Région Bretagne entend accentuer son implication dans cet enjeu de défense contre les incendies, en lien avec l’Etat.

L’action proposée		Action n°5
Programme de défense des forêts contre les incendies		
L’opération vise à protéger le patrimoine forestier contre le risque d’éclosion de feux de forêt et à réduire les surfaces forestières parcourues par le feu, principalement par le financement de travaux, de matériels ou d’actions de prévention.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 509 : Agriculture, filière bois et alimentation	2024>2028	les propriétaires forestiers privés et leurs groupements ; les collectivités territoriales et leurs groupements ; l’Office National des Forêts pour les forêts domaniales ; les personnes morales de droit public et les associations syndicales et leurs unions ne détenant pas de droit de propriété sur les immeubles en cause mais autorisées à intervenir sur les parcelles concernées dans l’intérêt général.
Indicateurs		Cible 2024 / 2028
- Nombre de projets soutenus		20

Le changement climatique impacte aussi les arbres des peuplements bocagers, avec des particularités qui ne permettent pas de transposer automatiquement les résultats obtenus sur la forêt. Des travaux spécifiques seront soutenus dans le cadre de Breizh Bocage. Ainsi, certains techniciens Breizh Bocage travaillent, en collaboration avec les acteurs de la forêt, à des expérimentations d’adaptations du bocage au changement climatique.

L’arbre en ville est lui aussi vulnérable aux évolutions climatiques. Des outils existent pour prendre en compte les impacts du changement climatique dans les choix de gestion et de plantation, tel que l’outil SESAME développé par le CEREMA. Il permet de prendre en compte les contraintes climatiques futures et de choisir les espèces d’arbres les mieux adaptées pour assurer les services écosystémiques.

La Région poursuivra son travail sur les Solutions d’adaptation fondées sur la Nature (SafN), notamment via le soutien à la mission régionale qu’elle a développé et qu’elle accompagne avec l’OFB. Cette mission, portée par l’Agence Bretonne de la Biodiversité, vise à accompagner les acteurs du territoire dans le déploiement des SafN sur le territoire breton. Elle s’intègre à la fois dans la stratégie régionale d’adaptation au changement climatique « Breizh Hin » et dans le cadre du projet européen LIFE ARTISAN.

2.2. Tendre vers un meilleur équilibre entre la ressource et les besoins du territoire

Objectifs de Développement Durable



Objectifs Breizh Cop

- 6 > Prioriser le développement des compétences bretonnes sur les domaines des transitions
- 7 > Prioriser le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur sur les enjeux des transitions
- 13 > Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques
- 27 > Accélérer la transition énergétique en Bretagne

▪ 2.2.1. Un enjeu de connaissance et d'observation des peuplements

La forêt bretonne fait l'objet d'une observation historiquement permettant un suivi des boisements. L'IGN publie en effet régulièrement des données détaillées sur l'évolution du couvert forestier.

Par ailleurs, l'observation et le suivi du bocage en Bretagne ont connu une évolution significative ces dernières années. Grâce à l'analyse des images aériennes, des cartographies précises du bocage à grande échelle ont été obtenues. Avant 2020, la cartographie était partielle et les opérateurs Breizh Bocage compilaient progressivement leurs données d'inventaires bocagers et de plantation.

En 2019, l'IGN a été mandaté par l'Etat pour réaliser un référentiel national sur le bocage dans le cadre du Référentiel Grande Echelle (RGE). Pour affiner les résultats, la délégation régionale de l'IGN a intégré les données des opérateurs Breizh Bocage au référentiel national, faisant de la Bretagne la région disposant du référentiel le plus fin à l'échelle nationale.

Cependant, le maillage bocager évolue constamment, nécessitant un suivi régulier pour comprendre sa dynamique d'évolution. Les outils régionaux de collecte de données actuellement disponibles ne permettent pas une analyse qualitative et régulière de l'évolution du bocage. La Région aux côtés de l'Afac Agroforesterie plaide pour la création d'une base de données harmonisées à l'échelle nationale sur le bocage, la Géohaie. Cette base reposera sur un référentiel national et sera continuellement enrichie par les données collectées sur le terrain.

Actuellement, le déploiement de cette base de données est travaillé dans le cadre de la concertation pour le Pacte de la Haie organisée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. La Région Bretagne contribuera techniquement aux travaux de constitution de ce référentiel et des outils terrains, afin de valoriser l'expérience unique accumulée sur les programmes Breizh Bocage réussis.

Le **Pacte en faveur de la haie** est une initiative du gouvernement français visant à préserver et restaurer les haies. Il a pour objectif d'obtenir un gain net du linéaire de haies de **50 000 km** d'ici 2030.

Le pacte prévoit donc de "mieux contrôler et sanctionner les arrachages et destructions de haies", tout en permettant des "replantations de compensation" lorsque des haies existantes sont arrachées. Il est doté d'un budget de **110 M€ dès 2024**.

▪ **2.2.2. Le bois énergie, une énergie durable pour la Bretagne**

Le bois est renouvelable et recyclable ; à condition que la pression sur la ressource soit réfléchiée et planifiée. C'est dans cet objectif que la Région Bretagne a adopté en 2019 son schéma régional biomasse (SRB). Il détermine ainsi les orientations et actions à mettre en œuvre pour favoriser le développement des filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, en veillant au respect de la multifonctionnalité des espaces naturels, notamment les espaces agricoles et forestiers. Il fixe notamment les orientations concernant la valorisation énergétique de bois déchiqueté sous ses différentes formes à l'horizon 2030 :

Gisements en bois déchiqueté	Tonnage 2016 valorisé en énergie (ktonnes)	Contenu énergétique en GWh	Potentiel de 2030 de valorisation supplémentaire (ktonnes)	Contenu énergétique en GWh
La forêt	160	430	194	523
Les déchets industriels banals	150	640	40	174
Les connexes de scieries	50	128	22	70
Le bois de bocage	65	174	65	174
Les déchets verts	95	233	25	58

Le potentiel de ressource supplémentaire mobilisable identifié sur la période 2016 – 2030 est de 346 000 tonnes permettant de produire environ 1 TWh soit, si l'on considérait un développement constant et régulier, un volume supplémentaire mobilisable de 23 000 tonnes par an. Ce potentiel identifié correspond à la ressource qui pourrait être mobilisable dans le respect de la hiérarchie des usages de la matière et des modes de traitement des déchets.

Le nécessaire développement des filières bois énergie sur le territoire breton, a été réaffirmé par le vote par l'assemblée régionale en session de décembre 2021 du rapport intitulé « La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique ». Pour ce faire, la Région est engagée dans le Plan Bois Énergie Bretagne, aux côtés de l'ADEME et du Département d'Ille-et-Vilaine et apporte son soutien financier pour la valorisation de la ressource bois en énergie et la structuration de la filière d'approvisionnement. Les collectivités sont également interpellées dans l'exercice de leurs compétences et dans le cadre de leur Plan Climat Air Energie Territorial, pour le développement de réseaux de chaleur biomasse.

Les partenaires du Plan Bois Energie ont fixé, en cohérence avec la trajectoire énergétique régionale et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, des objectifs ambitieux de développement pour la période 2021-2027 :

- + 350 GWh permettant de mobiliser environ 120 000 tonnes de bois supplémentaires.
- Un maintien du volume de bois mobilisé pour le chauffage domestique, permettant de chauffer davantage de logements

Le Plan Energie Lycées adopté en 2019 fixe comme objectif de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre respectivement de 60% et de 52%, ainsi que de porter la part des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) dans la consommation énergétique finale à hauteur de 76 % des consommations globales à l'horizon 2050. Parmi les différents moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, le plan Energie Lycées fixe des cibles échelonnées dans le temps en termes de remplacement de chaudières gaz par des chaudières biomasse ainsi que de raccordement à des réseaux de chaleur urbains.

Actuellement **22 établissements sont chauffés via ces réseaux** gérés par des villes ou des agglomérations ; 10 sites ont validé le principe d'un raccord avec un futur RCU. 32 lycées seront ainsi raccordés concrétisant l'objectif du Plan de raccorder 35 sites en 2030. 7 sites disposent également de leur propre chaufferie biomasse. Ce plan mobilise chaque année 20 M€.

La Région finance de nouveaux outils au service de la transition énergétique du territoire pour permettre la structuration de la filière bois-énergie locale et le développement de la chaleur renouvelable : les Sociétés Publiques Locales de développement des EnR. De ce fait, considérant l'effet levier de ce type d'organisation sur les territoires, la Région accompagne financièrement les Société Publique Locale (SPL) de développement des EnR dans le cadre du Plan Bois Energie Bretagne, et avec les conditions d'accès suivantes :

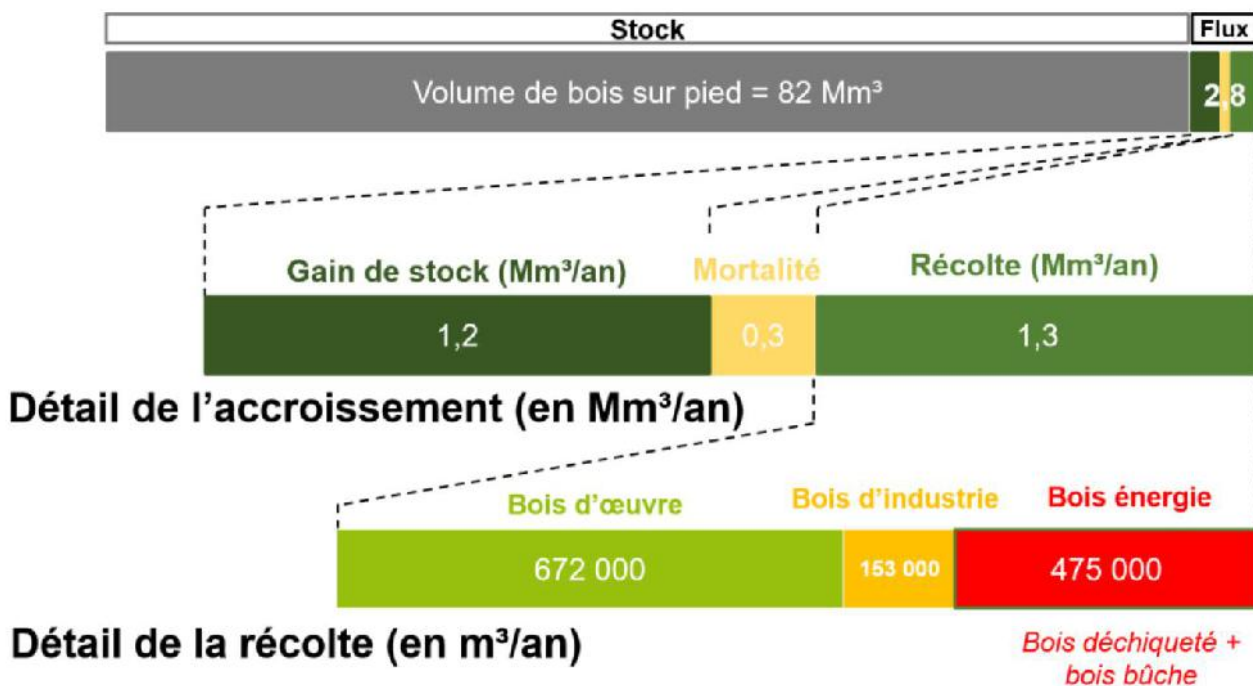
- Objectifs cohérents avec le SRADDET et le Schéma Régional Biomasse ;
- Cohérence et continuité du territoire qui permettent une prise de conscience du lien entre les besoins et les moyens de production et une taille suffisante pour la mutualisation des compétences (a minima échelle du bassin de vie) ;
- Qualité technique des projets (éligibilité au Plan Bois Energie Bretagne) ;
- Raccordement facilité et programmé du patrimoine régional situé sur le territoire (notamment les lycées) ;
- Prise de participation limitée dans le temps (en fonction du patrimoine régional raccordé et de la durée des emprunts les plus importants) ;
- Montant de participation plafonné à 15% du capital de la SPL ;
- Implication dans la gouvernance.

La Région est ainsi actionnaire de la SPL « Bois Energie Renouvelable » qui concerne les territoires de Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté. Son engagement dans celle d'Auray Quiberon Terre Atlantique est proposé lors de cette même session, et une doctrine régionale de participation aux Société Publique Locales (SPL) de développement des énergies renouvelables du territoire a été posée.

La Collectivité régionale a engagé une réflexion avec l'ADEME pour bénéficier d'un **fonds Chaleur** dans le cadre d'une délégation de crédits pour renforcer son soutien aux projets d'énergies renouvelables thermiques. Cette délégation entrerait dans le cadre du contrat de plan Etat-Région et correspond à aux engagements du Contrat d'action public signé avec l'Etat, sur le volet de la transition énergétique. Elle permettrait à la Région d'augmenter le nombre de projets soutenus et de renforcer son équipe dédiée dans une volonté de proximité.

▪ 2.2.3. Sobriété, hiérarchisation des usages et économie circulaire

La sobriété dans l'utilisation du bois implique une valorisation optimale des ressources prélevées dans un objectif d'efficacité : il est crucial de tirer parti au maximum de la production des territoires. Cela signifie de privilégier les emplois du bois qui garantissent la séquestration du carbone à long terme, tels que la construction, les aménagements extérieurs ou l'ameublement. Le respect de la hiérarchie des usages signifie que la production de bois d'œuvre doit être priorisée dès la mise en gestion d'espaces forestiers ou de haies bocagères à des fins de production. Cela permet de favoriser la séquestration du carbone à long terme et d'assurer une valeur ajoutée plus élevée. Il est donc important pour la Région de soutenir la filière du bois construction : plus on produit de bois d'œuvre, plus il y a de bois-énergie et de sous-produits disponibles. Le bois est le premier des matériaux de construction biosourcés en termes de volumes utilisés et de structuration de filière : 1/11 des maisons construites en Bretagne et 30 % des extensions sont en bois. 10% des maisons en bois construites en France le sont en Bretagne.



Source: IFN et EAB 2016-2020

Ressources forestière bretonne et usages

Dans cet objectif de hiérarchie des usages, la Région encourage l'utilisation du bois dans la construction et finance les réseaux d'acteurs Fibois Bretagne, Batylab et la fédération bretonne des biosourcés (FB2), sur l'accompagnement des professionnels à l'usage des biosourcés, et sur la promotion et le développement de ces derniers. La Région accompagne l'ensemble de l'ingénierie publique (Espace Rénov'Habitat, Conseiller en énergie partagés...) à acquérir des compétences pour mettre en œuvre les biosourcés. Elle favorise également l'utilisation du bois dans toutes ses formes via l'appel à projets Bâtiments Performants qui vise à soutenir la rénovation ou la construction de bâtiments très performants et à faible impact environnemental. En s'inscrivant au-delà des exigences réglementaires notamment sur la mise en œuvre des matériaux biosourcés, cette aide encourage l'exemplarité et l'innovation. Dans le cadre de la nouvelle programmation FEDER ces actions seront renforcées.

La filière forêt-bois s'inscrit pleinement dans les principes de l'économie circulaire, elle peut en être un secteur exemplaire et moteur. Les leviers tels que l'écoconception, le réemploi, la valorisation et l'innovation concourent à une gestion optimisée de la ressource et contribuent ainsi à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone. L'économie circulaire répond également aux enjeux économiques de la filière forêt-bois en mettant en avant l'importance de l'ancrage local de l'industrie de transformation.

Ainsi, l'objectif est de relocaliser la chaîne de valeur dans les territoires, de créer de la valeur localement en renforçant l'exploitation préventive et de répondre aux besoins en matériaux et en énergie qu'entraînent la transition de notre modèle de développement.

Enfin, encourager l'économie circulaire signifie favoriser le réemploi et le recyclage. Cela implique de valoriser les connexes tout au long de la chaîne de production pour produire du bois d'industrie (e.g. des panneaux de particules) ou du bois énergie (plaquettes ou granulés). Cela nécessite également de revaloriser les déchets bois, quelle que soit leur catégorie. Les déchets et les connexes constituent en effet autant de gisements de bois pouvant être mobilisés pour produire des matériaux ou de l'énergie. Chaque année, ce sont, en effet, 300 kt de bois qui sont collectés en Bretagne dont seule la moitié est valorisée dans la région.

2.2.4. Développer la recherche et l'innovation pour mieux valoriser nos ressources

Afin de garantir l'avenir de la couverture arborée bretonne, il est important de continuer à rechercher, expérimenter et développer de nouveaux itinéraires techniques ainsi que de s'assurer de la pérennité de nos boisements au regard du changement climatique.

La Région Bretagne soutient le CRPF dans l'animation du Référentiel Forestier Régional (RFR). Son objectif est de créer un réseau de parcelles expérimentales et de démonstration, situées sur les propriétés des propriétaires forestiers privés volontaires et dans les forêts publiques. Le but de ce réseau est de mutualiser les ressources et

les infrastructures expérimentales entre différentes organisations partenaires pour répondre aux enjeux techniques et sylvicoles locaux. Ainsi, ce sont 140 placettes expérimentales qui sont suivies à travers la Bretagne. Les partenaires disposant de placettes forestières sont l'ONF, les Centre d'Études Techniques et Expérimentales Forestières Breton (CETEF) et la Chambre d'Agriculture.

Il existe actuellement peu d'expérimentations sur la haie en Bretagne. Bien que des techniciens Breizh Bocage soient motivés par le sujet, la mise en place d'essais formalisés prendra certainement encore du temps. La Région soutient différents projets d'innovation, portés par exemple par l'association terre et bocage, l'expérimentation sur l'implantation de nouvelles essences pour s'adapter au changement climatique, des programmes de recherche sur les continuités écologiques en lien avec les opérateurs Breizh Bocage... Il est essentiel de travailler au partage de ces recherches et expérimentations pour qu'elles puissent être au service de tous.

D'autre part, il est impératif de soutenir le développement de solutions techniques innovantes dans l'industrie du bois, afin de permettre à la filière de se développer. La Région apporte son soutien à Fibois Bretagne pour structurer la filière bois et mener des projets d'innovation. Parmi les enjeux phares, l'utilisation du bois de feuillus dans la construction et l'aménagement ou la production de fibres de bois locales destinées à l'isolation.

▪ **2.2.5. Encourager une gestion durable des milieux pour la production d'une ressource de qualité**

Il est essentiel de garantir une gestion durable des arbres, que ce soit en milieu forestier, dans les zones agricoles ou en milieu urbain. Pour ce faire, il convient de promouvoir des pratiques de gestion respectueuses de la physiologie de l'arbre et de son environnement. Cela implique la mise en place de plans de gestion et l'obtention de certifications attestant de ces pratiques plus vertueuses.

Dans le domaine forestier, cela se traduit par l'élaboration de documents de gestion durable (DGD), établis dans un principe de multifonctionnalité. Ils sont obligatoires pour les forêts de plus de 20 hectares et les forêts publiques relevant du régime forestier. L'enjeu réside donc essentiellement dans les forêts de moins de 20 hectares, qui ne sont pas soumises à une obligation légale, mais pour lesquelles il est possible de disposer d'un DGD volontaire. En effet, aujourd'hui seule 27% de la superficie forestière est couverte par un document de gestion durable. Ces forêts sont souvent peu gérées et un travail considérable doit être effectué pour encourager leur mobilisation. Les certifications forestières PEFC et FSC permettent d'attester du respect des fonctions environnementales, sociétales et économiques de la forêt. Leur objectif est d'informer le consommateur final que le bois qu'il achète est issu de forêts gérées durablement. Seul 21 % de la forêt bretonne est labélisée, contre 34 % à l'échelle nationale. À cet égard, la Région Bretagne a renforcé son soutien au CRPF pour des actions d'animation et de développement forestier. Le développement du label Bois Breton Durable (qui sera opérationnel à partir de début 2024), permettra d'encourager une valorisation locale de la production de bois bretonne mettant en valeur le bois d'œuvre local et avec la volonté d'éliminer un maximum de CO₂, dans une logique de circuit court. Par ailleurs, il est important de veiller à une meilleure appropriation des Documents de Gestion Durable, notamment par les propriétaires de petites surfaces.

Dans le milieu agricole, des plans de gestion durable des haies (PGDH) existent également. Ils permettent à l'agriculteur d'avoir un état des lieux de son linéaire bocager et de piloter les opérations d'entretien et de valorisation. Ce plan ouvre la voie à des certifications telles que le label bas carbone ou le label haie. Ce dernier est le plus à même d'adresser les défis écosystémiques, sur le climat, mais aussi la biodiversité et l'eau. Il est important de noter que ces dispositifs s'adressent autant aux agriculteurs qu'aux collectivités territoriales gestionnaires de haies. En effet, 15 % du linéaire bocager en Bretagne est géré par des collectivités. Celles-ci se doivent d'appliquer une gestion exemplaire de leur linéaire afin de motiver les autres acteurs à faire de même. En outre la réalisation d'un PGDH peut être effectuée par un technicien Breizh Bocage et financé par le dispositif. Les techniciens sont également formés au label haie et sont en mesure de conseiller et d'accompagner les propriétaires vers la labélisation. La région est partenaire de l'association Coat Nerzh Breizh et de la fédération des chasseurs des Côtes-d'Armor,

Le Label Bas-Carbone est un outil de certification carbone national, piloté par le ministère de la Transition écologique. Il offre une structure de référence permettant de garantir la qualité des projets et la réduction des émissions de CO₂.

Grace au marché des crédits carbone, il peut ensuite permettre de récompenser les acteurs de la lutte contre le changement climatique en fonction de leur impact sur les émissions de gaz à effet de serre.

Le label dispose de 5 méthodes adaptées à l'arbre : « Haies », « Balivage », « Boisement », « Reconstitution de forêts dégradées », « Plantation de vergers »

pour l'animation et le déploiement du Label Haie à l'échelle régionale. Dans le cadre du Plan Bois Energie Bretagne, la Région incite les collectivités à pérenniser des plans d'approvisionnements en circuits court en bois labellisé "Label Haie", et en valorisant leur propre patrimoine.

En milieu urbain, il est tout aussi important de gérer les arbres durablement. À cet égard, certaines collectivités ont mis en place des démarches volontaristes exemplaires en élaborant des chartes pour l'arbre, en protégeant les arbres au titre du PLU et en créant des instances locales de concertation. Certaines se sont également engagées dans l'utilisation d'outils d'aide à la décision tels que le « barème de l'arbre » ou encore dans la formation de leurs agents aux bonnes pratiques de gestion.

Afin de favoriser ces bonnes pratiques de gestion, il faut également valoriser financièrement leurs porteurs. Ainsi, la Région encouragera le déploiement d'initiatives de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) en Bretagne.

Certification PEFC de nos boisements

La Région Bretagne entend préserver son patrimoine arboré et ce, dans le cadre d'une gestion durable. Elle veille à ce que l'ensemble des boisements dont elle a la charge soient certifiés PEFC-

2.2.6. Mieux mobiliser et valoriser la ressource existante

La mobilisation du bois des forêts bretonnes ne peut avoir lieu que si des infrastructures suffisantes existent et permettent d'accéder à la ressource. De surcroît une forêt bien desservie limite l'impact que l'exploitation aura sur le sol, en limitant le passage des engins sur un espace réduit. La Région Bretagne finance l'amélioration des dessertes forestières privée et publiques depuis 2015 (102 dossiers soutenus de 2015 à 2023).

L'action proposée		Action n°6
Soutien à l'amélioration de la desserte forestière		
Ce dispositif vise à favoriser les investissements d'infrastructures liées à la mobilisation du bois dans le cadre d'une gestion durable des forêts publiques et privées bretonnes.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 509 : Agriculture, filière bois et alimentation	2024 > 2028	les propriétaires forestiers privés et leurs associations ; les communes et leurs groupements ; les établissements publics et les Conseils départementaux.
Indicateurs		Cible 2024 / 2028
- Nombre de projets soutenus		75

Faciliter la mobilisation du bois en Bretagne passe, dans le cas des forêts, par un travail important de réorganisation de la propriété foncière. En effet, le morcellement important de la propriété privée complique la mise en gestion des forêts qui peuvent dans certains cas être d'une taille trop réduite pour présenter un intérêt économique pour l'exploitation. Les bois de moins de 10 ha représentent plus de la moitié de la surface forestière privée, et les bois de moins de 4ha, environ 34 %. Il y a donc un enjeu stratégique à encourager le regroupement de ces parcelles, que ce soit via des actions foncières ou de gestion concertée (par la mise en place d'associations syndicales libres par exemple). La région veillera à favoriser la concertation sur les solutions de regroupements parcellaire et interrogera les outils susceptibles d'y aider.

Par ailleurs, afin d'encourager la valorisation en bois d'œuvre de volume insuffisant pour justifier de faire appel à une scierie, la Région subventionnera les investissements dans des scieries mobiles en 2024.

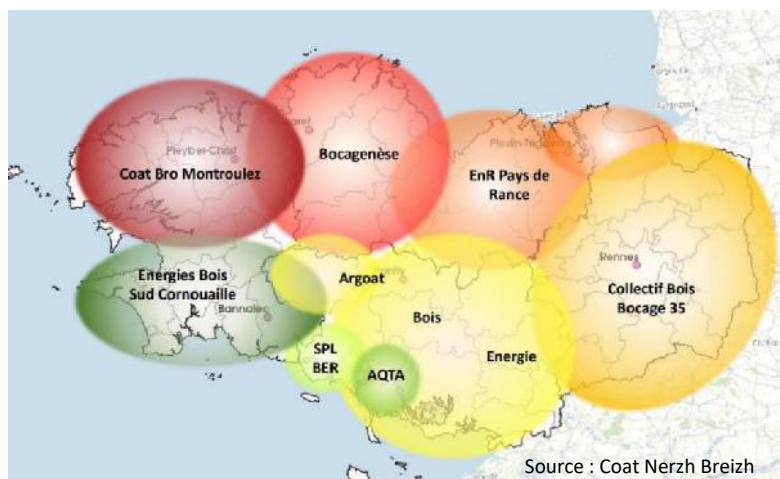
Classe	Nombre de propriétés	Nombre cumulé
< 1 ha	90 443	127 829
1-4 ha	27 948	37 386
4-10 ha	6 176	9 438
10-25 ha	2 149	3 262
25-100 ha	904	1 113
> 100 ha	209	209
Total	127 829	

Répartition des propriétaires forestiers par surface

Source : OEB, indicateurs de suivi de la forêt et du bois en Bretagne 2019

Pour stimuler l'exploitation de la ressource bois, il convient de promouvoir la mobilisation et l'usage de la ressource la plus abondante en Bretagne, le bois de feuillus. En effet, les feuillus constituent 73% du couvert forestier breton. En revanche ils ne représentent que 10% du bois d'œuvre récolté. Par ailleurs, le bois issu de l'entretien des haies est essentiellement composé de feuillus. L'accroissement des surfaces boisées et le renforcement du bocage, tous deux souhaitables, se réaliseront davantage au bénéfice des feuillus. Ainsi, il est essentiel d'encourager des valorisations et des débouchés en bois d'œuvre pour les feuillus, notamment par le soutien à l'innovation.

Le réseau Coat Nerzh Breizh regroupe des SCIC bois énergie, qui apportent des solutions efficaces aux agriculteurs et collectivités dans la valorisation du bois de haies. (25 000 tonnes de bois commercialisés). La région, au côté de l'ADEME, travaille activement avec Coat Nerzh Breizh au développement de ces initiatives, en finançant l'animation et la structuration de la filière. Cet accompagnement conforte la valorisation économique du bocage en Bretagne. Le soutien à ce réseau est un bon moyen d'encourager les agriculteurs à rentrer dans une démarche de gestion durable de leur linéaire en leur offrant une solution clef en main. La Région poursuivra ce financement afin de renforcer le réseau des SCIC bois énergie en Bretagne.



Mieux valoriser la ressource revient également à encourager la mise en place de bonnes pratiques de gestion dès l'amont de la filière. Ainsi, la Région Bretagne conditionne ses dispositifs financiers à la garantie de bonnes pratiques. Dans le cadre de Breizh Forêt Bois, les soutiens dépendent d'une garantie de gestion durable au sens du code forestier et à l'adhésion à un système de certification forestière. Il en va de même pour les dispositifs d'aide à la desserte forestière ou Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI), qui nécessitent une garantie de bonne gestion. Bien que dans le cadre de Breizh Bocage, la plantation ne soit pas conditionnée à la réalisation d'un PGDH ou au déploiement d'un label, certains opérateurs locaux imposent néanmoins la réalisation de formation à la taille pour accéder à Breizh Bocage et encouragent dans tous les cas les porteurs de projet à rentrer dans une démarche de gestion durable.

Le levier de la commande publique

En application du SPASER, la Région poursuivra son engagement auprès de la filière bois, à travers la commande publique. Elle privilégiera l'utilisation du bois dans ses projets de construction et d'aménagement, afin d'être exemplaire et d'encourager l'utilisation de ce matériau. La Région permettra également l'expérimentation de nouvelles solutions techniques dans la construction, destinées à faire figure de vitrine pour la filière bois bretonne en mettant en valeur son savoir-faire.

La Région a par exemple fait le choix du bois dans l'aménagement de ses nouveaux locaux. Les bureaux d'Atalante ont ainsi été entièrement agencés avec du mobilier en bois local.

2.3. Dynamiser l'écosystème économique de la filière

Objectifs de Développement Durable



Objectifs Breizh Cop

6 > Prioriser le développement des compétences bretonnes sur les domaines des transitions

9 > Prioriser le développement des secteurs économiques liés aux transitions pour se positionner en leader sur ces domaines

▪ 2.3.1. Observer et stimuler les marchés du bois

La ressource bois bretonne étant limitée par nature, il convient de la persévérer, ce qui passe par le suivi et l'observation de la filière. En effet, les suivis des flux de biomasse à l'intérieur de la filière sont complexes. Bien qu'un gros travail ait déjà été réalisé par l'OEB via son observatoire de la Biomasse, grâce au concours de Fibois Bretagne, certaines données sont encore difficiles à obtenir telles que les ventes de granulés, l'utilisation du bois bûche domestique ou encore, les importations et exportations de bois de la région.

L'optimisation de ce travail de suivi est primordiale afin de pouvoir piloter au mieux les dispositifs d'accompagnement des entreprises. Ces données permettent également d'évaluer l'efficacité des politiques publiques.

La Région peut s'appuyer sur le suivi de Veia, la cellule économique de Bretagne.

▪ 2.3.2. Répondre aux besoins des entreprises

Afin d'accroître la production de bois en Bretagne, il est impératif d'accompagner les entreprises dans leur développement. Cette mobilisation ne pourra se faire qu'au prix d'investissements importants dans les entreprises de travaux forestiers, dans les scieries et les entreprises de transformations. Ces investissements doivent permettre d'adapter l'outil industriel à la ressource présente majoritairement dans la Région, le bois de feuillus. La Région Bretagne accompagne le développement de la filière grâce à ses dispositifs et aides directs et/ou partenariaux en prenant en compte des enjeux spécifiques de la filière (besoin d'innovation, de compétitivité et rôle dans l'aménagement du territoire).

L'ADEME a lancé en 2023 un **appel à manifestation d'intérêt ESPR** (exploitation forestière et sylviculture performante et résiliente), destiné à soutenir les entreprises de travaux forestiers.

Il permet de favoriser la **structuration du maillon de l'exploitation** en accompagnant les démarches collectives et finance également des **investissements matériels**.

▪ 2.3.3. Susciter des vocations, améliorer l'offre de formation et répondre aux besoins des entreprises

L'avenir de la filière repose sur la pérennisation de l'emploi. Cependant, dans un contexte de taux de chômage bas, une pénurie de main-d'œuvre est actuellement observée. Il est donc impératif d'attirer des candidats dans les formations et les métiers de l'arbre et du bois. A travers la plateforme d'orientation IDEO, la Région renforce, en collaboration avec ses partenaires, la création de ressources pour promouvoir la connaissance du secteur de la gestion sylvicole et du bois ainsi que des métiers associés auprès de tous les publics, notamment les collégiens, les lycéens, les apprentis et les personnes en reconversion. Les métiers de l'arbre et du bois ont de l'avenir et du « sens », recherché par de plus en plus de personnes, si l'on considère l'ensemble des services écosystémiques rendus. La Région travaille à renforcer l'attractivité de ces métiers sur ses supports de communication et d'information.

Depuis 2021, la Région accompagne également l'association Fibois Bretagne sur les enjeux emplois-compétences : dans ce cadre, Fibois Bretagne anime des réunions d'information pour présenter les métiers et orienter vers les centres de formation dans les métiers du bois.

Par ailleurs, la Région finance des formations dans les métiers de l'ensemble de la filière à travers son dispositif Qualif Emploi Programme renouvelé pour les années 2023-2025. Ces formations couvrent les domaines de l'exploitation, la conception et l'entretien, ainsi que la transformation industrielle et la construction bois. De nombreux métiers y sont représentés, tels que les métiers du paysage, de l'élagage et des travaux forestiers, de la charpente, menuiserie, étude et construction bois ou encore charpente de marine.

Entre septembre 2023 et août 2024, ce sont 400 stagiaires qui vont bénéficier d'un parcours de formation certifiant en Région Bretagne dans les métiers du Bois :

Les formations et certifications dans la filière Bois

Métiers des Aménagements paysagers et Des travaux forestiers

Formations/ Certifications :

- BPA - BP ET BTSA Aménagements Paysagers
- CQP ouvrier.ère en construction d'ouvrages paysagers
- CAPA Travaux Forestiers – BP Responsable de Chantiers Forestiers
- CS Arboriste Elagueur
- CS Débardage par Traction Animale

Lieux :

Hanvec – Combourg – Hennebont – Merdrignac – St Grégoire – Questembert – Pontivy

Métiers de la construction bois

Formations/ Certifications :

- TP Technicien d'étude en construction bois
- CAP et TP Charpentier bois
- CAP Menuisier fabricant
- CAP et TP Menuisier installateur
- TP Constructeur bois
- TP Menuisier agenceur

Lieux :

Morlaix- Pleyben – Quimper – Brest – Saint Brieuc – Quintin – Port-Louis- Pontivy – Redon – Vitré – Saint Malo

Métiers de la construction bois domaine du nautisme

Formations/ Certifications :

- CAP de Charpentier de marine
- TP Constructeur aménageur nautique bois et composite

Lieux :

Auray – Douarnenez – Saint Brieuc



2.4. Sensibiliser et diffuser la connaissance afin de favoriser une vision partagée de l'arbre et de son cycle de vie

Objectifs de Développement Durable



Objectifs Breizh Cop

36 > Renouveler l'action publique, sa conception et sa mise en œuvre en réponse aux usages réels de nos concitoyens

Les arbres, même relevant de la propriété privée, produisent des externalités positives qui les assimilent à des biens communs. C'est pourquoi l'on peut qualifier les arbres de patrimoine sensible et vécu, qui dépasse leur simple valeur économique. Les citoyens manifestent en effet un intérêt croissant pour les arbres.

Cet attachement s'explique par l'impact paysager et culturel des arbres, par leur lien étroit avec la nature, ou encore par les vertus qui leur sont attribuées. L'arbre a de tout temps suscité des émotions fortes chez l'Homme, qui lui témoigne encore souvent une admiration empreinte de respect.

Cette vision bucolique des arbres et de leur cycle de vie contraste souvent avec celle des gestionnaires, habitués à une vision plus technique et rationnelle. Toutefois, les mouvements sociaux qui émergent montrent qu'il est essentiel pour les forestiers de s'ouvrir à la société et d'intégrer ses attentes. Par ailleurs, cette ouverture serait l'occasion de connaître les enjeux de gestion sylvicole, pour comprendre plus clairement les choix et orientations pris.

▪ 2.4.1. Développer les actions pédagogiques avec les scolaires et le grand public

L'exploitation du bois et les travaux d'entretien qui y sont associés suscitent un intérêt croissant de la part de la population. Face aux changements climatiques et aux premiers signes de dépérissement des forêts, les citoyens sont de plus en plus inquiets, les forestiers pour leur part sont amenés à remettre en question les fondements traditionnels de la gestion forestière. La perception par l'opinion de la question de la ressource bois est devenue plus sensible, en particulier dans les forêts périurbaines où le refus des coupes à blanc est de plus en plus fréquent. Cette inquiétude est exacerbée par le traitement médiatique. Ces interrogations peuvent aussi intervenir lors de travaux d'entretien sur des haies ou sur des arbres en espace urbain.

La société bretonne, de plus en plus urbaine, peut paraître parfois un peu déconnectée des réalités du monde rural et des enjeux liés à la gestion des arbres. Les bretons peuvent ainsi développer une vision idéalisée de la forêt et ignorer la nécessité d'une gestion forestière et ses réalités. Il est donc crucial de sensibiliser et d'informer la société sur le cycle de l'arbre, les services écosystémiques qu'il fournit et l'importance de sa préservation. Les jeunes générations sont particulièrement sensibles à la surconsommation des ressources naturelles, ce qui renforce la nécessité d'un contrat social entre les gestionnaires et la société. Il convient donc de renforcer l'éducation à la gestion de l'arbre dès l'enseignement primaire, notamment en organisant des sorties en forêt ou près du bocage et des classes vertes.

A ce titre, la Région Bretagne soutient les actions d'éducation à la nature de plusieurs associations. Elle a également mis en place le Pass Classe Nature et Biodiversité, une aide régionale pour les classes de découverte en pleine nature en Bretagne. Ce dispositif permet des séjours dans des centres de classes de nature avec hébergement. L'objectif est de permettre aux jeunes de découvrir la nature et de comprendre les enjeux de la biodiversité. Les projets financés par la fondation Breizh Biodiv en faveur de la biodiversité, mobilise quant à eux la population locale dans la mise en place des projets. La Région pourra notamment s'appuyer sur les aires terrestres éducatives dans cet objectif et plus largement encourager tous les projets permettant aux jeunes et aux enfants d'être fréquemment dans la forêt.

▪ 2.4.2. Encourager le dialogue entre les acteurs de la filière et la société civile

Les espaces de dialogue des acteurs du secteur avec le grand public, tels que les parcs naturels régionaux et les chartes forestières de territoire (documents d'orientation d'initiative locale visant l'aménagement et le développement de projets cohérents et collectifs du territoire), doivent être renforcés. Il est impératif d'intégrer de meilleurs espaces et canaux d'écoute et de concertation dans la gestion forestière, en faisant appel aux

connaissances et aux ressources des acteurs locaux. La Région Bretagne a soutenu le PNR d'Armorique dans la mise en place de charte forestière de territoire. La Région soutient les initiatives locales permettant de renforcer le dialogue constructif. Ce dialogue doit être piloté en lien avec l'ONF, acteur majeur sur le sujet.

- **2.4.3. Stimuler la production de connaissance et leur mise à disposition du grand public**

Il est également important de renforcer l'information relative à la forêt, au bocage et au couvert arboré urbain auprès du plus grand nombre. Il s'agit en effet d'informer sur l'état du couvert, les actions de gestion menées et sur les défis à relever. Cela contribuera également à sensibiliser les citoyens sur l'évolution de ces divers peuplements et à combattre les idées fausses.. Dans ce domaine, la Région s'appuie sur les compétences de l'OEB, pour la collecte et la valorisation de données à des fins de communication. L'OEB publiera en ligne l'année prochaine un document synthétique sur l'arbre en Bretagne à destination de l'ensemble des acteurs du secteur et du grand public.

2.5. L'Arbre, un symbole fédérateur et mobilisateur

[Objectifs de Développement Durable](#)



[Objectifs Breizh Cop](#)

2 > Amplifier le rayonnement de la Bretagne Développer des alliances territoriales et assurer la place européenne de la Bretagne

- **2.5.1. Un évènement régional pour réunir les acteurs de l'arbre**

L'arbre a trop longtemps été appréhendé de manière très cloisonnée entre différentes politiques publiques. Les acteurs se sont structurés autour de définitions rigides et segmentées et aujourd'hui encore travaillent exclusivement sur la forêt, le bocage, le bois énergie, la construction, ou l'arbre en ville. Alors que des justifications existent pour cette sectorisation, telles que des modalités de gestion différentes, celles-ci conduisent trop souvent à une déconnexion entre ces différents secteurs. Un exemple marquant est la commission régionale de la forêt et du bois, qui bien que traitant du développement de la filière bois, exclut *de facto* les acteurs du bocage, pourtant très bien structurés à l'échelle régionale, et ce, à cause de la nature forestière de cette instance. La Bretagne gagnerait donc à disposer d'un espace ou de moments, permettant aux acteurs de l'arbre de se retrouver et d'échanger. La Région s'engage à proposer l'organisation d'un évènement régional régulier qui réunirait les acteurs de l'arbre, associant les citoyens bretons, afin de favoriser les échanges et l'inter-connaissance. Il s'articulerait avec les instances déjà existantes.

- **2.5.2. Les territoires, acteurs du plan arbre breton**

Les territoires de Bretagne s'engagent de plus en plus dans des plans Arbre, des stratégies, des chartes... Le Plan Arbre de la Région vise à fédérer, dynamiser, partager les connaissances et solutions. La Région s'appuie sur les territoires pour encourager le développement de l'arbre en Bretagne. Les territoires sont, par exemple, en charge d'outils réglementaires qui permettent de protéger les arbres sur leur secteur, et sont les acteurs opérationnels de nombre de politiques en faveur de l'arbre (Breizh Bocage, PCAET, trames vertes et bleues...). Ces outils sont par exemple, la politique des espaces naturels sensibles pour les départements, ou encore l'inscription au titre du Plan Local d'Urbanisme des arbres remarquable et du linéaire bocager. Les territoires sont, également, propriétaires et gestionnaires d'un important couvert arboré. Pour rappel ils gèrent 3% des forêts du territoire, 15 % du linéaire bocager, et de nombreux arbres en milieux urbain. L'outil Forêt Bois et Territoire, développé par Fibois Bretagne, est financé par la Région et fournit un guide pour l'engagement des EPCI.

Par ailleurs, le Plan Bois Energie Bretagne s'appuie lui aussi sur une contractualisation avec des territoires intéressés par le développement de réseaux de chaleur locaux.

A travers le programme Bien Vivre partout en Bretagne la Région accompagne également les territoires dans leurs projets répondant notamment aux enjeux d'accélération des transitions et d'amélioration de l'offre de logement. L'axe 1 de Bien Vivre en Bretagne est dédié aux transitions. Il facilite ainsi des actions de valorisation

du patrimoine naturel, de renaturation des villes et de restauration des continuités écologiques. Le soutien de la Région répond à une approche vertueuse et est conditionné à la sobriété des projets, qui se traduit notamment, pour le bâti, par l'intégration de matériaux biosourcés.

▪ **2.5.3. Renforcer la structuration des filières et les dynamiques collectives**

De grand projets structurants ne pourront émerger que si la Bretagne dispose d'acteurs organisés et connectés. C'est en effet grâce à des partenariats forts avec des acteurs, et notamment Fibois Bretagne, le CNPF, l'ONF, l'AFAC Agroforesterie, l'ABB, AILE, Coat Nerzh Breizh, ou encore Batylab et FB2, que la région dispose d'une dynamique forte sur l'arbre. La Région poursuivra donc son soutien aux acteurs de ces filières.

3. Synthèse indicative des principaux budgets régionaux

Dispositifs portés par la Région	Budget 2024/2027
Breizh Forêt Bois, Desserte et DFCI	6 250 000 €
Breizh Bocage	19 000 000 €
Plan Bois Energie Bretagne : Aide à l'installation de chaudières bois	400 000 €
Intervention en capital dans des SPL	500 000 €
Rénovation des vergers arboricoles et de fruits à cidre	500 000 €
Programmes de recherche appliquée (AEP, ferme adapt), Appel à projet bâtiment performant, AMI SFN infiltration	1 600 000 €
Animation et structuration de la filière bois	3 100 000 €